

/AS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-195 du 20 Août 1976

portant nomination du Camarade HOUETO Valère, Administrateur Civil, en qualité de Secrétaire Général du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°245/PR du 17 août 1968, portant organisation du Secrétariat Général du Gouvernement et le décret N°331/PR du 25 octobre 1968 qui l'a modifié ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Camarade HOUETO Valère, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement, est nommé Secrétaire Général du Gouvernement en remplacement du Camarade AMOUSSOU OROUNLA Edmond-Pierre, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge les décrets N°s73-18 du 19 janvier 1973 et 75-87 du 14 avril 1975 et qui aura effet pour compter du 23 Août 1976, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 Août 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4
SPD 2 Ministères 15 DPE-DGAJI-INSAB
6 DP 2 DB-DCF-Solde 3 Trésor 4 DI 4
IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc. 5 Inté-
ressés 2 JORPB 1


Isidore AMOUSSOU